



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N° 14 du 20 novembre 2003

## Spécial Comptes Rendus

### Sommaire

<i>Comptes rendus</i>	<i>pages</i>
Commission Exécutive SNTRS-CGT du 16 octobre 2003	
Rapport de Annick KIEFFER	2 à 4
Rapport de Michel PIERRE	4 à 6
Conseil d'Administration du CNRS du 23 octobre 2003	7 à 9
Par Jacques AUDIN, élu SNTRS-CGT.	
Déclaration de J. Audin sur la Campagne de recrutement 2004	9 & 10
Conseil Scientifique du CNRS des 13 & 14 octobre 2003	10 à 12
Par Daniel STEINMETZ, élu SNTRS-CGT.	
Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) du 3 novembre	12 & 13
Par Denis CLAISSE, représentant du SNTRS-CGT	
Info sur les concours internes CNRS	13

### ***ACTION DU 14 NOVEMBRE 2003***

#### **sur le budget recherche et enseignement supérieur**

**(Infos reçues au siège du syndicat).**

**PARIS** : Plus de 500 personnes se sont rassemblées vendredi 14 novembre au matin, devant l'Assemblée Nationale alors que s'ouvrait le débat parlementaire sur le budget recherche et enseignement supérieur. Bonne participation, avec une forte présence des collègues du CEA dont le budget 2004 est le plus touché par les restrictions.

Une délégation a été reçue par des groupes parlementaires PC, PS et les Verts. Un point sur ces rencontres sera fait ultérieurement.

**LYON** : Plus de 60 personnes se sont rassemblées devant la préfecture du Rhône. Une délégation a été reçue pendant 1 h 15 par le secrétaire général de la préfecture.

**MONTPELLIER** : Une bonne cinquantaine de manifestants a été rassemblée devant la préfecture (essentiellement CGT et FSU). Une délégation a été reçue.

# Commission Exécutive du SNTRS-CGT

## du 16 octobre 2003

### Rapport d'Annick KIEFFER

sur l'activité du Bureau national relative à l'organisation du syndicat

#### I- Organisation du syndicat

Des constats avaient été établis au moment du dernier congrès (cf. en particulier le rapport d'activité présenté par J. Omnès au nom du bureau national) :

1) Vieillesse du syndicat qui se caractérise par une structure démographique déséquilibrée (beaucoup de syndiqués de plus de 50 ans, un creux autour des 40-50 ans).

Ce constat est tempéré par un regain récent de syndicalisation qui amène des jeunes de moins de 35 ans, dont une partie importante sont des chercheurs et des enseignants chercheurs, sans combler le vide des quarantennaires. Ce regain, il faut le rappeler fait suite à une chute des effectifs dans les années 80 suivie d'une stagnation puis d'une lente remontée depuis une décennie.

Le syndicat est porté par la même génération de militants. Ces militants assurent la vie syndicale, souvent seuls, suppléent à tout. Militants aguerris, compétents, ils génèrent chez les syndiqués des attitudes d'attentisme. Eux-même attendent des syndiqués qu'ils aient les mêmes qualités qu'eux. En retour, les syndiqués hésitent à prendre des responsabilités, car ils ne pensent pas pouvoir égaler les responsables actuels. Ceci est amplifié par les tendances individualistes ou supposées telles.

Or de nombreux militants, responsables dans leurs régions partent bientôt à la retraite, ou sont déjà partis (par exemple Choisy à Grenoble, Blanc à Lyon, Ponchel à Lille, Bonnet et Gervais à Orléans). Dans ce contexte il faut former de manière accélérée de nouveaux militants, et leur attribuer des responsabilités rapidement, sans que le transfert d'expériences entre générations ait pu se faire de manière « naturelle », au sein des sections syndicales.

2) Par ailleurs, l'évolution du CNRS, et des EPST en général amène à revoir la question de l'organisation syndicale. La contractualisation quasi systématique avec les universités, les partenariats multiples des laboratoires fait coexister de plus en plus au sein des mêmes laboratoires des personnes qui relèvent de statuts différents et d'employeurs différents (chercheurs, ITA, enseignants-chercheurs, IATOS, doctorants, post-doctorants) ; la création prévue par le gouvernement de CDD augmentera cette complexité. L'externalisation d'une partie des travaux jusqu'ici effectué au sein des organismes (restauration, entretien, fabrication, consultations) et son corollaire le repyramidage des emplois au bénéfice des catégories très qualifiées (AI, IE et IR) ont modifié la structure socioprofessionnelle des EPST.

Le SNTRS reste souvent la seule structure qui continue à vivre au niveau local, c'est donc tout naturellement que des

catégories que nous ne syndiquons pas jusqu'à présent demandent à nous rejoindre, notamment des enseignants-chercheurs. Ces évolutions nous conduisent à revoir la question de l'organisation syndicale, celle des modes d'action et d'intervention avec les personnels, enfin la manière dont on s'adresse à eux.

3) La division syndicale, et surtout la multiplicité des syndicats, dans un contexte d'affaiblissement de la syndicalisation sert de prétexte aux directions pour remettre en cause la légitimité des syndicats. Ils ne le font pas de manière directe, mais ne négocient plus, ne les rencontrent que pour leur exposer leur politique, bref, nient de fait leur rôle de représentants des personnels.

**La situation est préoccupante.** Le syndicat est vivant mais affaibli, son activité est inégale, avec de grandes difficultés à mobiliser, à faire agir les personnels. L'intervention rapide et directe des personnels, qui était presque un réflexe jusqu'à la fin des années 70, devient difficile et rare. L'âge moyen des militants ne fait qu'accroître cette difficulté, la « sagesse » prime.

**La question majeure est de redonner au syndicat son rôle de défense des personnels dans leurs droits, d'obtention de nouveaux droits, sa capacité d'intervention et d'action avec les personnels.** Il faut mettre sur la table le problème de la structuration du syndicat, de son fonctionnement, la manière dont on peut aller vers une politique active de syndicalisation, pourvoir les besoins de formation syndicale.

Le renouvellement des militants passe par l'intégration accélérée de nouveaux adhérents aux différentes tâches, y compris les mandats électifs, par la coordination et la mobilisation de toutes les structures du syndicat sur l'adhésion et le renouvellement militant.

C'est pourquoi le bureau national a entrepris une série d'initiatives :

- rencontre avec une délégation de chaque régions, le BN qui précède chaque CE.
- Organisation du syndicat
- Réunir les secrétaires de région sur les problèmes d'organisation du syndicat.

#### \*Rencontre BN-Régions

Une délégation de chaque région assiste au BN, fait la connaissance d'Annie et de Marie, voit les locaux, rencontre tous les membres du BN. Tout le BN entend ce que la région à dire et en discute. Le but premier est l'appropriation collective des problèmes locaux et régionaux,

pour tenter d'y remédier collectivement.

Nous avons rencontré à ce jour : Toulouse, Bordeaux, Gif-Orsay, Nice et une délégation du BN s'est rendue à Lille (à l'occasion du pot de départ à la retraite de Ponchel) et à Orléans (à la demande de la région).

Premier bilan :

- éparpillement territorial des équipes du CNRS. D'où, difficultés des régions 1) à réunir les syndiqués, 2) à s'exprimer en direction des personnels. Les réponses à ce problème sont variées : bureau régional et sections locales, réunions tournantes sur plusieurs sites. Dans le cas d'Orsay, la taille du campus ne rend pas l'activité plus aisée, le syndicat y est organisé en section et sous-sections.

Sur ce point il n'y a pas de modèle, nous optons plutôt pour laisser une grande souplesse d'organisation au niveau régional et local en fonction des particularités territoriales. Mais il est nécessaire en revanche de collectiviser les expériences au sens où tout le syndicat et en particulier sa CE doit maîtriser les évolutions des modes d'organisations et anticiper les réponses à apporter.

- difficultés de relations au sein de la CGT, tout particulièrement avec la Ferc-Sup. La structure socioprofessionnelle très différente de nos deux syndicats joue un rôle dans ces difficultés. Au niveau interprofessionnel la participation est inégale mais le plus souvent réelle.

- le SNTRS reste souvent la seule structure syndicale à avoir une activité locale voire régionale.

- besoin impérieux de formation syndicale de toutes natures : courtes, ou longues, sur des problèmes particuliers. Il s'agit d'utiliser ce moyen pour transférer rapidement ce que nos camarades proches de la retraite ou qui y sont déjà savent et savent faire. Il est d'ailleurs nécessaire de faire appel à leurs compétences pour intervenir dans les formations que nous organiserons. Là aussi cela doit être l'affaire de tout le syndicat. Il faut mettre en place rapidement une équipe, animée par Sophie Toussaint-Leroy et Jean Omnès qui élabore des formations adaptées, ait le souci et la capacité d'envoyer militants se former dans les stages organisés au niveau interprofessionnel.

- diversité des statuts dans les laboratoires. Les organisations syndicales sont souvent mal adaptées aux évolutions des organismes, ce problème est souvent posé en termes de concurrence de champs de syndicalisation pour des personnes qui travaillent ensemble au sein d'un même laboratoire, ce qui n'est pas la meilleure réponse. Il faut donner un lieu CGT à tous les personnels qui travaillent ensemble. Cela ne veut pas dire la dilution du SNTRS ni l'adhésion à un syndicat de site : le problème de la structure ne doit être posée a priori. Là aussi il faut apporter des réponses pragmatiques. La confédération mène en ce moment une réflexion sur ces problèmes de structure en raison du développement de la sous-traitance sur un même site industriel. Ce n'est pas simple, le syndicat ayant une compétence par rapport à un employeur donné. Comment répondre aux besoins de personnels qui relèvent d'employeurs différents et de statuts différents ? C'est un enjeu important pour le syndicalisme. Là aussi le problème

est de garder la maîtrise de ce qui se passe au niveau local.

- difficultés d'appropriation collective de l'activité et des initiatives des sections et des régions. Ainsi, Nice assure une présence du syndicat partout sur le terrain avec une réactivité très forte dès qu'il y a un problème, et ceci avec une participation active des personnels. Ces initiatives ne sont pas diffusées dans le syndicat. Il est de la responsabilité du bureau national d'assurer cette diffusion. Nous devons donc assurer un écho des sections régulier, le diffuser à tous, ce qui implique que les sections nous informe de leurs initiatives. A nous de les inciter à le faire.

#### \*Les isolés parisiens

Les isolés sont particulièrement nombreux à Paris, surtout à l'Inserm. Chaque militant doit avoir une section où il peut être intégré dans un collectif. Nous avons commencé le travail de recensement des isolés avec Paris, mais ce travail doit être mené partout. Nous discutons avec les syndiqués pour leur donner une structure qui leur convienne. Pour cela il faut qu'elle leur soit facile d'accès. Ce travail est important pour redonner une activité auprès des personnels et lutter contre les déserts syndicaux.

#### \*réunion des secrétaires de région

Il s'agit de réfléchir, périodiquement, à ces questions d'organisation, de structuration et de fonctionnement du syndicat. Les secrétaires de régions doivent jouer un rôle intermédiaire au niveau organisationnel entre le BN et la CE et les sections (voir le CR de la première réunion).

#### II - Le BN a rencontré d'une part la FERC et L'UGICT, d'autre part le SNCS et la CFDT.

##### La FERC et l'UGICT

Nous avons rencontré la FERC à notre demande et l'UGICT nous a proposé de rencontrer leur secrétariat sur les questions d'organisation et de structuration du syndicat puis le bureau sur la recherche.

Nous rencontrerons bientôt la FERC pour aborder en présence de la Ferc-Sup les questions d'activité syndicale au niveau local dans les universités.

L'UGICT a délégué de la confédération pour s'occuper des problèmes de la recherche. Seul le SNTRS est actif sur les questions de politique recherche. Nous avons fait le point de la situation dans la recherche. Nous avons fait part de notre besoin d'un lieu de réflexion sur les évolutions du système de recherche, avec des camarades du secteur privé qui s'impliquent sur ces questions. L'UGICT a proposé une rencontre nationale plutôt médiatique sur la recherche. Point intéressant, elle nous propose un encart périodique sur la recherche dans Options, le journal de l'UGICT. Cela nous permettrait peut-être de travailler avec des camarades du privé sur des questions concrètes, un début d'échange.

##### Le SNCS

Nous leur avons fait part de nos préoccupations concernant l'évolution du SNCS vers une activité de société scientifique, où le syndicat est secondarisé (voir rôle des présidents de section du comité national, les interventions privilégiant les signatures de mandarins, la promotion de la CEC devenue CJC, confédération des jeunes chercheurs etc.). Ils en sont conscients, mais pensent qu'il s'agit d'une évolution conforme à l'évolution des choses (ce ne sont pas leurs

mots mais les miens).

### Le SGEN

Un débat a lieu en ce moment à l'intérieur de la CFDT, suite aux positions de cette confédération sur les retraites. Nous leur avons fait part de notre souci d'œuvrer à un syndicalisme rassemblé et de notre préoccupation de ne

pas laisser se créer un syndicat supplémentaire au CNRS. Nous leur avons proposé de travailler ensemble à des revendications concernant par exemple l'évaluation des ITA. Le SGEN aura un congrès en mars où sera abordé la question de leur maintien au sein de la CFDT. Ils sont d'accord pour travailler à l'évaluation des ITA.

## Rapport de Michel PIERRE Sur la situation revendicative

Je vais d'abord présenter brièvement le contexte politique, économique et social avant d'analyser la politique de recherche du gouvernement tout particulièrement le projet de budget pour la recherche et la situation dans les EPST.

### 1) Le contexte politique, économique et social :

Les salariés sont aujourd'hui en butte à une féroce politique antisociale du gouvernement Raffarin. Confronté à une concurrence internationale qui s'accroît avec le processus de mondialisation des échanges, le gouvernement Raffarin, tout en favorisant les revenus des capitaux, essaie de tenir le déficit du budget de l'Etat vers 3%, conformément aux critères de l'Union Européenne. Pour cela, il s'efforce de réduire le coût du travail dans tous les domaines qu'ils soient privés ou publics. Cela concerne les travailleurs des entreprises et des services publics. Le niveau de la couverture sociale est particulièrement visé :

- 1<sup>ère</sup> phase de réforme des retraites par la loi Fillon qui fait supporter le coût des nouvelles mesures par les salariés

- Campagne contre les 35 heures sur la base d'une soi-disant paresse des salariés Français. Les contingents d'heures supplémentaires pourraient être augmentés dans les entreprises.

- Lancement de nouvelles privatisations (France-Télécom, Air France, bientôt GDF et EDF,...) associées à des plans de réduction de l'emploi. En même temps les restructurations d'entreprises se multiplient et conduisent à une grosse vague de licenciements. C'est vrai pour les entreprises qui font de la recherche : Adventis, Pfizer,... Un point particulier à signaler concernant le site Adventis de Romainville. La CGT a fait des propositions pour constituer une structure mixte privée-publice qui pourrait tester l'intérêt médical de molécules dont les brevets sont détenus par les organismes publics de recherche, en particulier le CNRS. Cette structure pourrait aussi participer à la formation en matière de pharmacologie. Le CNRS et l'INSERM ont été contactés. Nous devons intervenir auprès des directions et des Conseils d'Administration.

- L'emploi public est réduit (-5000 fonctionnaires). La plupart des ministères sont touchés. Cette réduction de l'emploi statutaire s'appuie sur des départs en retraite non remplacés. Elle est accompagnée d'une nouvelle montée de la précarité, un recours toujours plus grand aux CDD.

- Les salaires des Fonctionnaires trinquent. Leur pouvoir d'achat continue à diminuer et leurs carrières sont bloquées. Le pouvoir d'achat des Fonctionnaires a diminué de 3,6% depuis le début 2000. Aucune revalorisation n'est intervenue en 2003. L'ensemble des syndicats de Fonctionnaires

proteste et a écrit au Ministre de la Fonction Publique pour exiger le rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires, le relèvement des bas salaires, notamment le minimum F.P, la révision de l'amplitude des carrières et de la prise en compte des qualifications.

- Hôpital et sécurité sociale : pour la branche santé de la sécurité sociale, le gouvernement veut augmenter les cotisations des salariés, notamment en faisant couvrir les petits risques par les assurances privées (déclaration récente de Raffarin) et réduire les prestations en diminuant les remboursements.

Arrêtons nous un moment sur la réforme de la Sécurité Sociale qui représente un enjeu particulièrement important.

Raffarin veut réduire les dépenses de santé. La plus grande partie des médias soutient cet objectif et mène une campagne d'affolement sur le déficit de la Sécu. Pourtant les besoins sont loin d'être satisfaits et vont continuer à augmenter avec le vieillissement de la population lié à l'augmentation de la durée de la vie. En effet, le vieillissement prévisible va augmenter la demande de soins. De plus, bien des besoins sont mal couverts : dents, lunettes, etc.... Les progrès scientifiques et technologiques sont souvent coûteux. Bien sûr, il y a des améliorations de gestion à apporter : utilisation des médicaments génériques, élimination des médicaments inefficaces (mais le gouvernement essaie de passer des médicaments utiles dans les listes de médicaments inefficaces), abus de médicaments et de consultations mais aussi récupération des cotisations impayées par les patrons et des exonérations de charges mal remboursées par l'Etat. Mais ces améliorations de la gestion ne peuvent suffire à couvrir l'augmentation inéluctable des besoins. Nous pensons qu'au lieu de réduire les prestations et d'augmenter les cotisations des salariés, il faut assumer les besoins de santé pour tous sur une base solidaire en faisant contribuer le capital (entreprises et capital financier). C'est le sens des propositions que fait la CGT dans son 4 pages (à distribuer) et intitulé l'URGENCE d'une réforme de progrès.

De toute évidence les salariés vont devoir se défendre. Raffarin a annoncé un processus pour aboutir à la réforme qu'il veut. Premièrement, cet automne, jusqu'à Noël, réunion du conseil de la Sécurité Sociale pour que les partenaires sociaux fassent le bilan de la couverture santé et réfléchissent aux pistes de réformes. A partir de février, il y aura une consultation des partenaires sociaux pour préparer un projet de loi. La loi doit être adoptée pour juillet 2004. Il faut prendre garde à la démarche proposée. Elle ressemble

étrangement à celle qui a été mise en œuvre pour la loi Fillon pour les retraites. Elle entretiendra initialement l'illusion d'un front syndical uni, puis dans un second temps, on peut prévoir qu'il y aura des abandons et des trahisons comme la trahison de la CFDT sur les retraites. Pour rendre le plus difficile possible ces trahisons, il faut faire pression très tôt, y compris sur le Conseil de la Sécurité Sociale, en mobilisant les travailleurs. C'est la responsabilité de la CGT de diffuser des propositions auprès des salariés, pas seulement pour les informer, mais pour les mobiliser dès cet automne. La CGT doit faire ce choix stratégique sans crainte de se brouiller avec la CFDT, car la CFDT aura par la suite la même attitude que pour les retraites. Il faut tirer les leçons du printemps 2003.

**La politique du gouvernement et du patronat connaît aussi des contradictions.** Après avoir essayé pendant longtemps de déqualifier une grande partie des salariés, les besoins de nouvelles qualifications dans les entreprises et les services publics deviennent pressants même pour les profits. C'est ce qui a amené le patronat à négocier un **accord-cadre interprofessionnel pour la formation**. Bien sûr, le patronat a voulu le faire à un coût minimum pour lui et n'a pas accepté purement et simplement la plate-forme de la CGT. Il n'y avait pas de mobilisation des salariés pour imposer cela. Cependant, d'après notre confédération, quelques avancées ont été obtenues qui pourraient être déclinées plus positivement dans les branches professionnelles et les entreprises. Le CCN de la CGT a décidé de signer cet accord-cadre à une large majorité. Cependant, certaines Fédérations portent un jugement différent.

Cet accord sera aussi décliné dans le secteur public et nous concerne donc.

Le document est long et complexe. Il faut que les membres de notre CE en prennent connaissance en réfléchissant aux conséquences pour nous avant que notre syndicat fixe sa position. Les points de vue des camarades de l'industrie, de l'agriculture et des services auront pu s'exprimer largement. nous aurons donc des éléments pour juger. Je veux tout de même donner quelques éléments d'appréciation personnels après une première lecture (le BN n'a pas eu le temps d'en discuter). Cet accord instaure un droit individuel à la formation couvert par une garantie collective, le droit à la formation est élargi aux travailleurs de plus de cinquante ans, à ceux des PME, les droits acquis deviennent transférables d'une entreprise à une autre. Le temps de formation pour l'adaptation aux postes de travail et dans le cas de restructurations est pris sur le temps de travail. Le point qui m'interroge, c'est celui du cofinancement pour l'acquisition de nouvelles qualifications à la demande du salarié. Dans ce cas, l'entreprise donne une allocation correspondant à 50% de la rémunération de l'agent, mais celui-ci doit faire sa formation sur son temps de congé. Ce n'est pas la revendication défendue par la CGT. Est-ce une avancée ou un recul ?

## 2) Le Budget 2004 et la politique de recherche du gouvernement

La politique générale du gouvernement se décline dans la

recherche.

### **Budget de récession pour la recherche de base :**

- baisse des crédits de paiement des EPST en euros constants,
- baisse des crédits de paiement du Fonds National de la Science (FNS) en euros constants. Les autorisations de programme du FNS chutent de 36%,
- baisse des moyens de la recherche en Sciences de la matière au CEA à partir d'un effondrement de la subvention d'état à la recherche -61%. C'est la recherche fondamentale dans le nucléaire qui est visée,
- baisse des crédits de paiement des universités en euros constants.

### **Emploi scientifique dans les EPST = stagnation et détitularisation**

- 200 postes de titulaires de chercheurs (-119 pour le CNRS, -27 pour l'Inserm),
- 350 postes d'ITA surtout au niveau assistant ingénieur, ingénieur d'étude, ingénieur de recherche.

Ces postes sont remplacés par des CDD, auxquels il faut ajouter 200 post-docs pour l'ensemble des EPST.

- Quelques transformations d'emplois pour DR2->DR1,
- Nouveau blocage du passage CR->DR,

Pour les ITA, je n'ai pas les calculs de promotions possibles mais il n'y a pas d'espoir d'une amélioration pour les carrières.

### **Emploi dans les Universités**

- aucune création d'emplois pour les enseignement-chercheurs, c'est la première fois.
- 300 allocations de recherche en moins (bourses de thèses) pour faire une recherche de base. Elles passent de 4000 à 3700. A noter que le nombre de docteurs diminue depuis plusieurs années.
- quelques transformations d'emploi pour les enseignant-chercheurs PR2->PR1 et chez les MC

### **Ce budget amorce une réorganisation profonde de la recherche vers le service aux entreprises**

En même temps que la recherche fondamentale recule, l'aide à l'innovation et à la recherche des entreprises augmente considérablement.

Les mesures fiscales en faveur de la recherche dans les entreprises dépassent 1 milliard d'euros soit environ 3 fois les crédits de paiement du CNRS ! Dans le cadre de ces mesures fiscales, le crédit d'impôts recherche double de 400 à 800 milliards d'euros.

### **Le pilotage en faveur de l'innovation et des entreprises continue à augmenter sérieusement**

- Les crédits de paiement du FRT augmentent de 10%.
- Création d'un fonds des priorités (voiture propre, cancer...) doté de 150 millions d'euros (hors budget car alimenté par les privatisations),
- Les 300 allocations de recherche perdues par la recherche de base réapparaissent sous forme de chiffre (cofinancement avec le privé),
- Des fondations mixtes public-privé doivent se mettre en place. Elles bénéficieront de crédits publics et de l'argent du mécénat d'entreprises.

Cette aide au Capital pour la recherche industrielle doit être bien comprise. L'effort global de recherche doit atteindre 3%

du PNB en 2010 selon l'objectif retenu par l'UE et les Etats européens à Barcelone en 2002. Mais seulement 1/3 (1% du PIB) est prévue pour la recherche publique de base. Ce niveau est déjà atteint pratiquement aujourd'hui. 2/3 (2% du PIB) est prévue pour la recherche industrielle. Le gouvernement fait le même constat que nous quand à la faiblesse de l'investissement des industriels dans la recherche (aujourd'hui seulement 1,2% du PIB).

**Le gouvernement n'a pas l'intention d'accroître significativement les moyens de la recherche de base publique mais veut inciter les industriels à investir en leur donnant des subventions et des cadeaux fiscaux.**

Pas sûr que cette politique amène vraiment les industriels à investir dans des recherches

**La réorganisation du système de recherche voulue par le gouvernement, c'est aussi la déstabilisation du statut de fonctionnaire.**

- diminution du socle d'emplois de titulaires chercheurs et ITA . 550 emplois de titulaires sont remplacés par des CDD

- projet de mise en place d'un post-doc de longue durée. Cette idée est avancée par de nombreux dirigeants de la recherche en France et en Europe.

Ces mesures vont encore accentuer la perte d'attractivité de la recherche pour les jeunes.

- annonce dans la Fonction Publique de la rémunération au mérite sans reconnaissance des qualifications. Le Ministère de la Recherche prétend qu'il n'a rien arrêté mais Claudie Haigneré a annoncé par voie de presse l'instauration en 2004 d'une prime pour les chercheurs et ingénieurs qui coopèrent avec les entreprises et d'une autre prime pour ceux qui prennent un brevet.

Et, pour finir, le débat et le livre vert annoncés pour préparer les réformes, sont abandonnés. Le gouvernement n'a plus besoin de consulter pour réformer.

**Il n'y a pas d'autre issue que de se battre contre cette politique :**

1) **Lors des élections au CAES.** Faire gagner le SNTRS-CGT est un enjeu important pour que l'action sociale réponde mieux aux besoins des personnels. Le vote aura lieu bientôt.

2) **Lors des élections au Comité National** au printemps. Même si les enjeux sont moins importants qu'avant (Beaucoup de choses se décident en dehors du CN), il faut essayer d'imposer un fonctionnement plus démocratique et plus combatif au CN. Le comportement du CN ces derniers mois a plutôt aidé le gouvernement (prise de position lors de la réunion plénière de juin).

Nous pouvons profiter de la réforme des modalités électorales pour être présents dans un grand nombre de sections et de collèges pour cette élection. Si en C le scrutin reste un scrutin de liste, pour les A<sub>1</sub>, A<sub>2</sub>, B<sub>1</sub>, B<sub>2</sub>, cela devient un scrutin plurinominal. Il faut travailler dès maintenant à chercher des candidats.

3) **Il faut mobiliser contre le projet de budget et la politique gouvernementale**

Il va falloir que l'ensemble du SNTRS-CGT se mobilise très vite et très fort, car le SNCS-FSU et le SGEN-CFDT ne sont pas favorables à une action de masse. C'est ce que nous avons perçu lors des intersyndicales et des rencontres bilatérales avec eux. Nous ne connaissons pas la position de FO.

Nous devons provoquer la tenue d'AG sur les sites pour informer, débattre avec les personnels afin qu'ils se prononcent pour une action d'envergure. Nous proposons une action en direction du ministère ou du Premier Ministre lors du passage du projet de budget à l'Assemblée Nationale.

Nous rencontrons les groupes parlementaires PC et PS.

A noter qu'il y a tout de même quelques possibilités d'avancées bien limitées. Nous avons obtenu que le gouvernement paie la couverture sociale pour les doctorants recevant des libéralités (paiement de la couverture par les Universités lors de l'inscription en thèse) mais le ministère n'a les moyens que pour 300 inscriptions alors qu'il considère qu'il en faudrait 900 et que de notre part nous pensons qu'il en faudrait de l'ordre de 2000. Les parlementaires peuvent peut-être faire un geste d'autant que même la Commission Européenne demande que tous les personnels de la recherche aient une couverture sociale.

# Conseil d'Administration du CNRS

## du 23 octobre 2003.

Par Jacques Audin, élu du SNTRS CGT.

Ce CA avait à son ordre du jour :

Répartition des moyens humains Chercheurs et ITA en 2004

Décision modificatrice du budget 2003

Renouvellement du GIP "Mutation des industries et des Services"

Questions diverses:

-Rattachement à l'IGAENR des agents chargé d'une fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au CNRS

-Avenant au GIP réseau national RENATER

-----

Le Président Gérard Mégie étant malade, le Conseil est présidé par M. Le Mouel.

Celui-ci lit une lettre du président dans laquelle il remercie G. Berger pour son action au CNRS et souhaite bienvenue à B. Larrourou. Il rappelle le contexte de tensions budgétaires, l'utilité des EPST qui est contestée dans certains cercles. Il fait part de ses inquiétudes pour l'avenir. Il se félicite de l'annonce d'un grand débat sur la recherche qui doit précéder une réforme en 2006 du fonctionnement des organismes. Il réaffirme sa confiance dans le CNRS à se transformer et à évoluer pour la réussite de la recherche française et européenne.

**1/ Répartition des moyens humains Chercheurs et ITA en 2004.**

B. Larrourou présente ses propositions et développe la politique « d'accueil » qu'il souhaite développer.

### Campagne Chercheurs 2004

Emplois libérés en 2004 par des départs à la retraite  
+288

Emplois libérés en 2004 par d'autres départs  
+251

Emplois occupés en excès à l'issue de la campagne 2003  
-33

Suppressions d'emplois inscrites au budget 2004  
-119

Emplois réservés pour réintégrations en 2004  
-50

### **Emplois disponibles en 2004**

**337, soit :**

Campagne 2004 d'accueil sur emplois de fonctionnaires  
15

Campagne 2004 de recrutement de chercheurs titulaires  
322

### **Répartition des postes de chercheurs en 2004.**

Récapitulation : répartition des 322 postes ouverts aux concours 2004

	CID					PNC	SC	SDU	SDV	SHS	SPI	SPM	STIC	Total
	43	44	45	46	47									
Recrutement de base						9	40	21	63	42	12	32	14	233
Prime à la mobilité externe						0	2	2	7	3	1	8	1	24
Politique scientifique	4	4	4	5	3	1	5	3	13	3	5	2	13	65
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>47</b>	<b>26</b>	<b>83</b>	<b>48</b>	<b>18</b>	<b>42</b>	<b>28</b>	<b>322</b>

### Campagne ITA 2004

Emplois libérés en 2004 par les départs à la retraite + 421

Emplois libérés en 2004 par d'autres départs : + 278

**Suppressions d'emplois inscrites au budget 2004 :**  
-227

**Effet des transformations d'emplois inscrites au budget 2004 :**  
+ 10

Postes libérés en faisant « glisser » des personnes accueillies sur emplois budgétaires vers les possibilités d'accueils contractuels ouvertes en 2004 + 158

Prise en compte des événements de gestion 2003 - 80

Postes ayant fait l'objet « d'avances » sur la campagne 2004 + 41

**Emplois réservés pour réintégrations en 2004 :** 65

**Total emplois pour 2004 (départements et moyens communs) :** 536

**Les 227 suppressions d'emplois budgétaires au 1<sup>er</sup> juillet 2004 seront répartis de la manière suivante:**  
27 IR2, 69 IE2, 20 AI, 64 T, 41 AJTP, 6 AGTP.

Les modalités de recrutement et de répartition des 119 CDD équivalent CR1 1<sup>er</sup> éch et des 225 CDD équivalent IE2 1<sup>er</sup>

éch ne sont pas encore décidées. La direction négocie avec le ministère pour obtenir une enveloppe budgétaire globale pour les CDD et pour disposer de plus de souplesse pour mettre en place sa politique d'accueil et de contrats personnalisés.

**Débat :** Je suis intervenu au début pour dénoncer la suppression des postes et resituer ces mesures dans le contexte général et la perspective des 3% du PIB. (Voir ma déclaration intégrale ci- après).

De nombreux administrateurs se sont ému de la situation. Perte d'attractivité du CNRS, blocage des carrières, goulot d'étranglement au passage CR1/DR2, veille scientifique non assurée, mise en place d'intermittents de la recherche, création de nouveaux hors statut, signal négatif envers les jeunes. E. Dubois Violette (présidente du CS) a fait part des inquiétudes et des motions votées par le Conseil Scientifique du CNRS.

Gagnepain représentant du monde économique a réaffirmé la nécessité d'une recherche publique forte de haut niveau qui joue un rôle d'entraînement et qui reste attractive. Il ne croit pas au 3% du PIB en 2010 !!!

Les élus SGEN ont salué l'effort fait par la direction pour atténuer l'effet des suppressions de postes sur la campagne 2004 mais ne voteront pas la proposition!

La représentante CFDT voit dans les décisions actuelles la mise en place du modèle européen pour la recherche qui prévoit la suppression du statut de chercheur à vie. Elle fait référence pour cela à des informations en provenance de la Confédération européenne des Syndicats. Il faut dire la vérité dit elle: Si le CNRS est pour l'Europe de la science il doit jouer un rôle pilote pour proposer un nouveau statut des personnels compatible avec les données sociales européennes. Elle souhaite que le CA se prononce sur la répartition des CDD !

Pour le **représentant du ministère du Budget** les propositions faites par la direction doivent être compatibles avec le budget 2004. Sous-entendu (commentaire personnel) il n'est pas sûr que vous aurez la masse salariale suffisante pour payer tout le monde, il faut s'attendre à des régulations budgétaires en cours d'année !

**B. Larroutou** admet qu'il avait sous-estimé le nombre de CDD dans les laboratoires du CNRS. Actuellement il y a 33000 personnes qui travaillent au CNRS (26000 titulaires et 7000 non titulaires). La question est de savoir si dans le futur ça sera 25 + 8 ou 26 + 7 ou encore 24 + 9. Il ne faut pas mettre précarité et poste d'accueil sur le même plan, ni les opposer, ils sont complémentaires. Il ne faut pas opposer recherche fondamentale et recherche sur projet. Un CNRS bureau d'étude serait une catastrophe !!!

Le CA s'est prononcé pour la répartition des moyens humains proposée par 13 voix pour, 6 contre, 1 abstention.

Ont voté contre les 4 élus (sntrs, sgen, sncs), les représentants CGT et CFDT. La FSU s'est abstenue.

Après le vote, Ladzinski s'est livré à un plaidoyer pour le soutien indispensable aux équipes de pointe qui n'ont plus les moyens se soutenir la concurrence internationale.

## 2/ Décision modificatrice du budget

Au-delà des aléas et des imprévus de gestion, l'essentiel de cette décision modificatrice du budget concernait l'abondement de 15,7 M€ de la section 1 (salaires) à savoir, 6.5 M€ pris sur le fond de roulement, 3M€ sur réserve générale et 6.8M€ sur le soutien de base aux équipes.

Je suis intervenu pour rappeler que le budget prévisionnel voté en décembre 2002 laissait présager dès le départ des difficultés pour la masse salariale en 2003. La direction a dû faire des économies sur tous les postes pour ne pas dépasser le budget initial. Au moment où nous tenons ce CA, aucun des postes d'ITA mis au recrutement en 2003 n'a encore été pourvu. Ils ne le seront qu'au 1<sup>er</sup> décembre. Les postes de CDD qui permettaient d'anticiper les recrutements ont été supprimés. Nous vivons avec une année de retard !

Interrogé explicitement sur l'avenir des 172 M€ de 2002 non versés au CNRS et pourtant votés par les députés, le **représentant du budget** n'a pas été en mesure de répondre, la décision devrait être prise prochainement!

La décision modificatrice a été adoptée par 14 pour et 6 abstentions.

## **3/ Renouveau du GIP "Mutation des industries et des Services"**

Ce Groupement d'Intérêt Public a été créé en 1985. Il

réunissait à l'origine les ministères de l'enseignement supérieur, de l'industrie, du travail, le CNRS, l'Université de Marne la Vallée et des entreprises comme EDF, France Télécom, Pechiney, la RATP, Renault, Rhône Poulenc, L'ANPE, le Centre de recherche sur les mutations des sociétés industrielles.

Renouvelé en 1995, il était rejoint par AXA et la Fondation Nationale des Sciences Politiques, et quitté par France Télécom, Pechiney, Rhône Poulenc, L'ANPE.

Dans la configuration proposée aujourd'hui, subsiste encore AXA et Renault comme entreprises. L'évaluation fournie aux membres du CA relate un certain nombre de difficultés de fonctionnement. Désaffection des entreprises qui préfèrent une relation contractuelle avec le GIP qui devient un bureau d'étude, manque de soutien matériel des institutions et notamment du CNRS qui n'affecte qu'un seul poste dans cette structure.

De nombreux administrateurs se sont interrogés sur la pertinence de cette structure et de son maintien.

Je suis intervenu pour défendre les problématiques scientifiques étudiées par ce GIP tout en m'interrogeant sur son statut. Les mutations au sein des entreprises intéressent autant les salariés que le patronat. Les difficultés rencontrées par le GIP incombent essentiellement à la démission des entreprises. Il est de la responsabilité du CNRS de faire en sorte que ces études puissent se poursuivre et de proposer une structure qui permette les échanges entre chercheurs et entreprises sur ces questions.

Le Directeur Scientifique des SHS reconnaît que son département est quelque peu défaillant. La représentante du MEDEF considère que ces recherches sont importantes.

B. Larroutou propose que le GIP soit renouvelé pour 1 an et mettra à l'étude une autre proposition pour tenir compte des observations et notamment (sur mon insistance) de l'intérêt du CNRS pour ces travaux.

Le GIP est renouvelé pour un an à l'unanimité.

Le DG s'engage par ailleurs à ouvrir un débat dans le CA sur les GIP en général.

## **4/ Questions diverses:**

-Rattachement à l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la recherche (IGAENR) des agents chargés d'une fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au CNRS.

Actuellement les Inspecteurs Régionaux d'hygiène et Sécurité placés auprès des Délégués Régionaux sont à la fois chargés de contrôler les règles et de mettre en œuvre les actions d'Hygiène et de sécurité. Cette double casquette pose parfois des problèmes de « Juge et parti ».

Par ailleurs les laboratoires du CNRS sont pour la plupart implantés dans les universités, ce qui pose aussi des problèmes de territoire et de qui fait quoi ? Les missions seront donc séparées. Il y aura en quelque sorte un corps d'inspecteurs communs au CNRS et aux universités qui seront chargés de l'inspection et seront rattachés à l'IGAENR et les ingénieurs H.S. placés auprès des délégués Régionaux qui seront plus chargés que de la mise en œuvre.

Cette disposition a été adoptée à l'unanimité.

-Avenant à un GIP réseau national RENATER. Il s'agissait

## *Intervention de J. Audin au CA du CNRS sur la Campagne de recrutement 2004.*

Difficile d'aborder cette campagne de recrutement sans la resituer dans le contexte général de la politique scientifique du gouvernement.

Notre ministre a présenté son projet de loi de finance pour la recherche. Elle a rappelé les objectifs de Barcelone: 3% du PIB en 2010 contre les 2.13% actuel. Cela représente sur 7 ans une augmentation globale de 36 %.

C'est considérable mais c'est nécessaire pour répondre aux défis de notre temps et rester dans la course internationale.

Si on extrapole, et si on essaie de mettre en face de ces objectifs, des moyens humains, cela représente en gros, 100.000 emplois scientifiques en France, en plus de ceux existant, dont la moitié de chercheurs environ si on tient compte des répartitions actuelles.

Le gouvernement dit que cet effort national doit être réparti pour 1/3 dans la recherche publique et pour 2/3 dans les entreprises. Pourquoi 1/3 ? Pourquoi pas ! On est actuellement à 43% dans le public et 57% dans les entreprises.

Même si on raisonne dans ce cadre et en intégrant une augmentation du PIB de 2% par an, (ce qui est la moyenne sur les 50 dernières années) il faudrait augmenter (hors inflation) de 20% l'effort dans la recherche publique et doubler l'effort dans les entreprises d'ici à 2010 pour atteindre les 3%.

Autant dire qu'on est mal parti avec le budget 2004 et avec la place qu'il fait aux organismes publics qui vont voir leurs crédits diminuer encore de 1% en € constants

On est mal parti aussi, si on regarde la situation dans les entreprises dont la stratégie actuellement est plutôt de fermer, d'externaliser, comme chez Aventis, Merck ou Bayer pour ne prendre que l'industrie pharmaceutique. Par ailleurs les privatisations engagées accélèrent encore ce processus comme à EDF, GDF, France Télécom, qui dégraissent massivement leurs secteurs Recherche et Développement.

Je doute sincèrement que les actionnaires du secteur privé, malgré l'armada de mesures incitatives nouvelles décrites dans le projet de loi de finance, abandonnent leur logique de rentabilité à court terme, pour investir dans le risque à moyen ou plus long terme.

En France c'est le public qui a toujours servi de moteur à la recherche. Il serait grave de l'oublier et de vouloir transposer mécaniquement d'autres conceptions.

**Je reviens à l'ordre du jour** et à la campagne de recrutement qui nous est proposée au CNRS.

On peut supposer, puisqu'il vient d'être nommé, que le nouveau Directeur partage les orientations actuelles du ministère. Celles en matière d'emplois scientifiques pour le CNRS sont claires :

**346 postes** de titulaires en moins **344 CDD** chercheurs et IT en plus.

Comment ces CDD seront recrutés, répartis, gérés, évalués,

payés, licenciés? Rien n'est précisé.

***Pour les ITA les comptes sont faciles:***

227 suppressions de titulaires et création de 225 CDD équivalent IE2 1<sup>er</sup> éch. (8500Fr net).

Pour atténuer le choc cette année, on nous propose de récupérer 158 CDD actuellement gagés sur des postes de titulaires qu'on remplacera par les nouveaux CDD.

*Ca me paraît bien sûr un moindre mal, même si le compte n'y est pas, mais c'est une opération à un coup et on nous annonce une politique dans la durée !!!*

Sur la répartition des ITA dans les départements scientifiques, on ne fait pas preuve d'originalité par rapport à l'an passé. Toujours pas de politique des métiers et des filières technologiques. Tous ça est un peu désespérant sauf à admettre une fois pour toutes que les ingénieurs et techniciens n'ont pas d'influence spécifique sur le cours de la recherche et qu'ils ne sont que des moyens humains à répartir au pourcentage ou à la louche.

**Pour les chercheurs les choses sont claires également**

539 départs dont 288 à la retraite

Après ajustements divers il y n'y aura donc que 337 recrutements de chercheurs en 2004. C'est 35 de moins qu'en 2003, 158 de moins qu'en 2002, 261 de moins qu'en 2001.

Il vous faut remonter 8 ans en arrière pour trouver des chiffres comparables.

**Cela veut quand même dire qu'on abandonne l'idée d'anticiper les départs massifs de chercheurs prévus dans les 10 prochaines années et qu'on veut en finir avec l'attractivité du modèle français auquel vous vous référez pourtant, M. le Directeur.**

Ces suppressions de postes sont compensées par les 119 CDD équivalents CR1 1<sup>er</sup> échelon et une centaine de Post Doc supplémentaires qui vont s'ajouter au 210 de l'an passé.

Pour justifier cette stratégie, le ministère argumente en mettant en avant 3 points :

**1/ Nécessité d'une recherche sur projet.**

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une partie importante de la recherche se fait déjà sur appel d'offre et sur projet. C'est la fin d'une vision à long terme de la recherche qu'on nous propose et la transformation du CNRS en bureau d'étude ou prestataire de service.

**2/ Développer la gestion prévisionnelle des emplois**

Utiliser des CDD pour faire de la gestion prévisionnelle de l'emploi, c'est l'abandon à terme d'une ambition nationale et d'une permanence de la mission de service public de la recherche.

**3/ Réorienter les recherches vers les besoins prioritaires.**

C'est la réaffirmation d'une vision totalement utilitariste de la

recherche et la mort programmée d'une recherche fondamentale de haut niveau.

*Si le message de notre ministre est clair, je ne suis pas sûr qu'il soit parfaitement cohérent. Même d'un point de vue libéral de l'économie, je ne vois pas comment, dans ces conditions, la recherche pourra aider à la compétitivité de nos entreprises.*

**Comment cette politique de l'emploi au CNRS est-elle traduite par notre directeur?**

Vous préférez, Monsieur le Directeur, parler de postes d'accueil plutôt que de CDD. Votre traduction des consignes ministérielles n'est pas faite cependant pour me rassurer.

*Je peux parfaitement comprendre et partager votre volonté de faire jouer au CNRS un rôle plus grand de **formation par la recherche et d'accueil** de personnels de passage qui iront ensuite irriguer les entreprises, l'enseignement supérieur, d'autres administrations.*

*Je signale quand même que les laboratoires accueillent déjà un nombre considérable de stagiaires (DEA, IUT, Ecoles d'ingénieurs, etc.) et qu'il y a déjà (hors thèses) plusieurs milliers de CDD divers sur contrats privés, ressources propres, post doc qui peuplent nos laboratoires et qui n'ont pas tous, forcément vocation à intégrer l'organisme. Peut être la DRH a des chiffres exacts, j'ai souvenir du nombre de 3000 au CNRS en 1997.*

*Donc cette mission d'accueil, on l'a rempli déjà ! Et si*

*on trouve que le CNRS n'en fait pas assez, alors il faut lui donner des postes supplémentaires et non pas lui en enlever !!! On ne peut pas couper la branche sur laquelle on est assis quand même !!! Qui va former, encadrer, diriger ? Qui va monter des projets ? Des financements ?*

Non, M. le Directeur, dans ce contexte, toutes les vertus que vous attribuez aux possibilités nouvelles d'accueil ne m'ont pas convaincu, et vous ne convaincrez pas notre communauté.

Personnellement, je fais le pari ici que dans quelques années cette politique de l'emploi scientifique apparaîtra comme catastrophique, et qu'on se lamentera encore plus qu'aujourd'hui sur le rang de la France dans la compétition internationale, sur les facteurs d'impact et autres indicateurs d'évaluation.

Je l'ai déjà dit dans ce Conseil et je l'affirme à nouveau haut et fort:

« Non la précarité n'est pas source de dynamisme, au contraire elle broie les individus, elle les rend serviles, et frileux... Il faut créer massivement des postes pour stabiliser les précaires qui peuplent nos laboratoires. »

On ne peut pas bâtir une politique scientifique sur ces principes.

Je voterai contre vos propositions.

## Conseil Scientifique du CNRS

13-14 octobre 2003

par Daniel Steinmetz élu SNTRS-CGT

Deux documents relatifs à l'emploi 2004 avaient été fournis avant le conseil.

### Chercheurs 2004

119 suppressions de postes CR1 au 1 juillet 2004. Ouverture au 1 juillet des crédits permettant de recruter 119 chercheur contractuels (base CR1, 1<sup>er</sup> échelon). Reconduction en année pleine des 400 post doc. (210 au CNRS) et création de 200 nouvelles possibilités (105 au

CNRS ?). Le ministère demande le développement progressif de l'emploi d'accueil. En tenant compte des départs en retraite (288), des autres départs (251) des réserves pour réintégration, d'une utilisation partielle des futurs CDD pour y glisser 30 à 40 personnes déjà accueillies sur poste - *ce transfert de postes ne marchera qu'une fois*, la direction arrive à une campagne de 337 postes dont 15 accueils en détachement et 322 recrutements :

	Postes ouverts aux concours					Recrutements " frais "	
	CR2	CR1	Total CR	% CR1 / CR	DR	Recrutements de DR d'origine externe	Nombre de recrutements " frais " prévus à l'ouverture des concours
1996	185	64	249	25,7 %	212	12	259
1997	207	68	275	24,7 %	212	10	283
1998	268	70	338	20,7 %	235	15	353
1999	254	85	339	25,1 %	193	16	355
2000	246	91	337	27,0 %	200	15	352
2001	447	121	568	21,3 %	285	15	583
2002	355	116	471	24,6 %	259	9	480
2003	248	100	348	28,7 %	235	9	357
2004	203	101	304	33,2 %	172	18 *	322

(\* Prévission)

C'est une très mauvaise campagne, 539 chercheurs vont quitter le CNRS, ils ne seront remplacés que par 337

recrutements sur emploi de fonctionnaire. De plus, les promotions DR2 sont les plus mauvaises des 10 dernières

années. L'affectation des postes par département se fait sur la base d'un taux de 2%, auquel s'ajoute une compensation partielle des départs dus à la mobilité externe et des éléments de politique scientifique (le vivant, les STIC, l'énergie, les nano-sciences, les astroparticules) + les emplois interdisciplinaires sur CID.

**Répartition des 322 postes de chercheurs ouverts aux concours 2004** (voir le tableau publié à la page 7 de ce SNTRS-Info – compte-rendu du CA du CNRS).

### ITA 2004

Suppression de 227 emplois budgétaires au 1<sup>er</sup> juillet 2004,

ainsi répartis : 27 IR2, 69 IE2, 20 AI, 64 T, 41 AJTP, 6 AGTP. Ouverture (en demi-année) de crédits permettant de financer le recrutement de 225 ingénieurs contractuels, (niveau IE). Sur la base de 699 départs prévus en 2004 (421 départs en retraite et 278 autres départs), en faisant glisser sur les 225 postes de CDD un certain nombre (158) de personnes déjà accueillies sur postes, la direction arrive à 536 postes ouverts à concours. Le glissement des 158 postes sur CDD permet d'éviter une trop grosse baisse du recrutement sur titulaire et des conséquences catastrophiques sur les promotions. Mais là aussi, ça ne marchera qu'une fois. En tenant compte de la campagne NOEMI la répartition suivante est proposée.

	PNC	SC	SDU	SDV	SHS	SPI	SPM	STIC	MC	Total
Répartition 2004	37	58	64	120	69	26	53	34	75	536
En pourcentage de l'effectif	2,8 %	3,7 %	3,9 %	4,3 %	3,9 %	3,7 %	4,2 %	4,3 %	2,8 %	3,7 %
En pourcentage des départs prévus en 2004	74,0 %	75,3 %	76,2 %	81,1 %	71,9 %	78,8 %	80,3 %	91,9 %	69,4 %	76,7 %

### Répartition des postes fixée pour 2004.

*Les postes ne sont remplacés qu'à raison de 76 % des départs. Remarquons que sans le glissement des 158 postes, le taux de remplacement ne serait que de 54%.*

----

### Compte rendu succinct des débats du CS.

Mme Flabbée présente le bilan de la campagne chercheurs 2003. La pression reste forte avec 17 candidats par poste. En ce qui concerne le concours DR interne, l'ancienneté en CR1 se situe autour de 12 ans et 4 mois. Les rapporteurs demandent entre autre de mettre en parallèle les entrées et les départs et posent la question de l'originalité des recrutements en commission interdisciplinaire, CID. Les CID seront analysés au bout de deux ans. B Larroutou confirme que le recrutement en CID sera poursuivi en 2004.. Il est demandé un rapport sur la campagne ITA de 2003 pour le prochain CS.

### Budget 2004.

B. Larroutou présente le budget 2004. En dépenses ordinaires ( les salaires) 1776 M€, +1% ; en autorisation de programme 457 M€, +0% ; en crédit de paiement 342 M€, +0,4%. BL rappelle qu'il ne sait toujours rien sur les crédits 2002 non versés, soit 170 millions d'euros, ce qui l'empêche d'avoir une vision claire du budget 2004. Parmi les problèmes soulevés, l'important différentiel entre CP et AP. BL affirme que les reports de crédits observés dans les années précédentes posaient problème. Cela s'est corrigé en 2001 et 2002, ainsi le niveau de dépenses du CNRS est passé de 530 M€ en 2000 ; à 630 M€ en 2001, 730 M€ en 2002 et 720 M€ en 2003. Plusieurs intervenants font observer que 2004, c'est un très mauvais budget. Je pose la question des problèmes que vont causer la baisse importante du budget de plusieurs EPIC, notamment du CEA (- 60% en CP et AP). BL répond qu'il doit rencontrer la direction du CEA sur ce sujet.

### Postes 2004

BL rappelle le contenu des documents présentés ci dessus. Parmi ses priorités : accroître les lauréats étrangers, le pourcentage de DR externes, la mobilité. Deux exposés de membres du CS : D. Steinmetz et Yves Langevin. Ces rapports peuvent être envoyé sur demande. Le débat fait apparaître les conséquences catastrophiques pour l'avenir du CNRS et pour l'attractivité des carrières scientifiques. Deux précisions : 35 emplois ITA pour la titularisation Sapin seront affichés en 2004. BL n'est pas encore sûr de pouvoir grouper les financements des CDD CR1 pour offrir des emplois suffisamment payés permettant d'accueillir des chercheurs confirmés de l'étranger ou de l'industrie. Remarque sur les post doc. : 18 mois mal payés ça ne colle pas avec l'offre américaine de 2 ans mieux payé. Réponse de BL : j'ai demandé des assouplissements, mais pour l'instant seuls des contrats d'un an ont été signés.

----

### Le CS vote plusieurs recommandations :

#### Recommandation sur les crédits et recrutements en 2004 ; 20 oui 1 abstention

Le conseil scientifique soutient pleinement l'objectif fixé par le Président de la République, visant à atteindre en 2010 3% du PIB consacré à la Dépense Intérieure de Recherche et de Développement. La progression de la recherche en entreprise représente l'enjeu majeur pour atteindre cet objectif. Cependant, il ne pourra être atteint sans un accompagnement par les structures de Recherche publique, dans lesquelles le CNRS occupe une place centrale. Le Conseil Scientifique constate que la stagnation des crédits et des moyens humains du CNRS avec diminution des postes statutaires programmée dans le projet de budget 2004 est contradictoire avec les objectifs fixés, surtout si une telle stagnation s'inscrit dans la durée, ce que suggèrent les documents prévisionnels portés à la

connaissance du Conseil. **Recommandation sur l'affectation des postes temporaires chercheurs et ingénieurs 16 oui, 5 abstentions**

Le Conseil Scientifique reconnaît l'intérêt de développer une politique d'accueil de haut niveau au CNRS. Il recommande d'affecter prioritairement les postes d'accueil temporaire de chercheur à des scientifiques confirmés issus de l'industrie, d'autres corps de l'état ou de laboratoires étrangers. L'objectif principal doit être de développer de nouvelles thématiques. En ce qui concerne les ingénieurs, le Conseil Scientifique est réservé sur cette possibilité, qui devrait être clairement limitée à des actions de caractère temporaire.

**Recommandation sur la répartition des postes pour la campagne 2004, 20 oui, 1 abstention**

Le Conseil Scientifique souligne l'importance essentielle de la qualité scientifique des dossiers lors des recrutements. Il note que la diminution sensible des créations de postes, les candidatures des « CDD 31 ans » de 2002 et l'augmentation de la proportion de CR1 va limiter en 2004 les possibilités pour recruter les éléments les plus brillants sur postes banalisés. Conformément à ses recommandations

précédentes, mais avec une urgence particulière pour 2004, le Conseil Scientifique recommande de limiter la politique d'affichage sur concours spécifiques au profit d'un cadrage thématique des postes banalisés (« colorisation »)

**Recommandation sur la mobilité intersectorielle, 18 oui 2 abstentions**

Dans la perspective d'une augmentation de la DIRD, il est essentiel de promouvoir les échanges entre les différents établissements de recherche publique, les autres corps de l'Etat et le monde de l'entreprise. Le Conseil Scientifique recommande de mettre en place un groupe de réflexion sur l'insertion des doctorants dans les entreprises et les conditions d'intégration au CNRS (statut, reconnaissance de l'expérience professionnelle) **Parmi les autres points :** contrats départements scientifiques, direction générale pour SHS, STIC, SPI, SDV. Point sur le rapport de conjoncture. Exposés sur les carrières des chercheurs en France (P Montfort). Rapport d'étape du groupe de réflexion stratégique (JP Bourguignon). Exposés sur les carrières des chercheurs en Europe (C Musselin et R Barré).

## *Commission Nationale d'Action Sociale du 3 novembre 2003*

Par Denis CLAISSE représentant du SNTRS-CGT

La première réunion d'une nouvelle Commission Nationale d'Action Sociale a été toujours été un moment propice aux déclarations des organisations syndicales, celle-ci n'a pas failli à la tradition, au contraire.

En ces temps de restriction budgétaire, nous avons préparé un texte en intersyndicale qui portait essentiellement sur le respect des engagements du CNRS relatif à la convention CNRS/CAES et particulièrement sur les moyens financiers attribués au CAES. Dans un souci d'alternance, d'actualité en cette période d'élection au CA du CAES, nous avons laissé la lecture au SGEN-CFDT.

La directrice des ressources humaines ouvrait la séance, après les présentations d'usages des nouveaux membres désignés représentant les syndicats ou la direction, nous avons eu droit à une déclaration du SNPTES-UNSA, tout nouveau dans cette commission, suivi de très près par celle du SNCS et enfin celle issue de l'intersyndicale.

Heureusement, toutes avaient le même objectif, obtenir des moyens supplémentaires pour l'action sociale.

La DRH a bien entendue les messages, mais les difficultés budgétaires persistent et pèsent lourdement sur les moyens d'actions. Nous sommes intervenus en insistant sur l'ouverture rapide de négociations avec les organisations syndicales et l'obtention d'un calendrier. La réponse a été la suivante : nous attendons de connaître le montant du budget 2004 pour ouvrir les négociations. Les conventions passées entre le CAES et le CNRS seront discutées avec la nouvelle équipe en place issue du résultat des élections.

Au menu, la situation budgétaire 2003 qui n'est guère plus brillante.

En partant d'un budget primitif d'un montant de 27 437 470 €, des notifications effectuées représentant une somme de 28 820 533 €, après divers mouvements comptables, la situation budgétaire fin octobre fait état d'un solde après DM (demande de modification budgétaire) de 635 633 €. Celui-ci est déjà engagé dans des actions régionales.

Le CNRS a pu boucler son budget grâce à une récupération de la TVA sur le poste de la restauration provisionnée à 19,6% et appliqué à 5,5% soit deux millions d'euros.

Cela a été l'opportunité de dénoncer le coût (et la mauvaise qualité) de la restauration qui représente environ 50% du budget de l'action sociale, en augmentation de + 9,7%. Le CNRS a gagné la lutte contre le monopole public représenté par le CAES pour faire la place au monopole privé de la SODEHXO (10/13 restaurants propres). Le capitalisme a toujours été source de profits au détriment de "l'assiette des travailleurs". Les objectifs 2004 affichés par la direction sont de mieux maîtriser ces coûts.

Les logements sont logés à la même enseigne, si j'ose dire. Leurs attributions se font au même compte goutte que les possibilités de promotions dans l'organisme.

Malgré tout, le parc immobilier principalement situé en région parisienne, 860 logements en 2003, se rajeuni mais en se réduisant (-440 en 2002). La situation des nouveaux entrants est particulièrement difficile. Nous avons posé le problème des logements en province et demandé de connaître comment travaille les commissions d'attribution dans les délégations régionales qui disposent de logements, notamment Rhône-Alpes, PACA et Languedoc/Roussillon.

Le CNRS a signé une convention avec la société "SAS Le

Richemont" filiale de la RIVP, afin d'héberger des chercheurs étrangers accueillis dans des laboratoires franciliens, pour une période variant d'un mois à deux ans, dans le centre international d'accueil et d'échanges des Recollets, un ancien couvent reconverti en appartements.

Une information a été faite sur le recrutement des personnes handicapés entre 2001 et 2003. En résumé, 25 travailleurs handicapés, recrutés en CDD en 2001, ont été titularisés en 2002 au titre de l'article 27. En 2002, 30 postes ont été pourvus et seront proposés à la titularisation en novembre 03. En 2003, la procédure a été modifiée par le CNRS, dixit, pour mieux marquer la volonté de l'établissement d'intégrer le recrutement des personnes handicapés dans sa politique de l'emploi, les 30 postes ont été affectés aux départements scientifiques. Ceux-ci ont déterminé 50 fonctions prioritaires.

Il nous a été difficile d'apprécier les avantages ou les inconvénients de cette modification. Nous demandons aux camarades qui s'occupent plus particulièrement de ce

problème d'éclairer notre lanterne.

En règle générale, nous recevons toujours les dossiers à la dernière minute avec très peu de temps pour les étudier. Face à cette situation, nous avons proposé au Bureau National, de créer des groupes de réflexion, qui étudieraient en amont les points discutés à la CNAS, ce sont toujours les mêmes, CAES, logement, handicap, médecine du travail et restauration.

En conclusion, en 2004 nous devons continuer à mettre la pression. Les difficultés budgétaires ne doivent pas être le prétexte d'un veto à toutes discussions, en effet, comme nous l'avons exprimé, les membres de cette CNAS seront tous à la retraite que le CNRS aura toujours des difficultés budgétaires.

**Les représentants SNTRS-CGT :**

Titulaires : Denis CLAISSE / Annie GUTNIC

Suppléantes : Irène FOURNIER / Nadine NDAYE

## *Concours internes 2003 CNRS*

Les auditions auront lieu du 1<sup>er</sup> au 19 décembre.

La Direction des ressources humaines du CNRS publie les premières listes de [composition des jurys](#) des concours internes ouverts aux ITA. Les listes manquantes seront mises en lignes dans les prochains jours.

Consultez le site CNRS : [www.sg.cnrs.fr](http://www.sg.cnrs.fr) (annonce du 6 novembre).